

**RAPPORT N° 06/6-22**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU BOULEVARD MONDON & ABORDS**

**MISE EN ŒUVRE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT  
DE COMMANDE COMMUNE DE SAINT-DENIS / CINOR**

**MODIFICATION DU BILAN FINANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION**

Le Conseil Municipal a approuvé en séance publique du mercredi 6 septembre 2006 un programme de travaux d'aménagement et de rénovation du boulevard Monseigneur Mondon concernant les voies secondaires desservant les habitations du groupe 30A et B (rue Alphonse Daudet, allées des Margosiers, des Girofliers et des Cotonniers, des deux allées de la Maternelle et le raccordement à la rue des Camélias) ainsi que les espaces publics (Grand Escalier prolongé par un mail piéton, abords des habitations du groupe 32 B) dont une partie sera transférée dans le domaine communal.

La répartition des travaux entre les deux maîtrises d'ouvrage, CINOR et Ville de Saint-Denis, avait été établie à partir d'une estimation des postes de dépenses issus de l'étude de niveau APS réalisée par le bureau d'étude FEDT en septembre 2005.

La Ville a demandé un diagnostic complémentaire pour certaines zones non traitées dans le cadre de cette première étude (option nouvelle de tracé, extension de périmètre...), ainsi qu'une actualisation des références de prix.

**Les compléments demandés ont concerné :**

- La faisabilité d'un nouveau tracé entre l'Allée de la Maternelle et la rue des Camélias qui passerait sur la limite Est du terrain d'assiette du groupe scolaire Jean de la Fontaine (liaison haute à l'arrière du groupe 115 - Takamakass).
- La prise en compte des espaces extérieurs du groupe 32 B en coordination avec les travaux prévus par la Régie des Marchés sur l'emprise actuelle du marché forain (intégration dans le périmètre initial des aires de stationnement en façade Ouest du groupe 32 B qui deviendraient publics, le parvis de la Poste, rénovation et prolongement du Grand Escalier par un mail piéton vers le Boulevard Notre-Dame-de-la-Trinité).
- Le redimensionnement des travaux à réaliser sur les deux jardins de la Poste et des Camélias.
- La réactualisation des postes de dépenses sur la base de coûts et ratios plus récents pour l'ensemble des VRD du secteur des Camélias.

Par ailleurs, la répartition des travaux entre les deux maîtrises d'ouvrage reste inchangée.

## RAPPORT N° 06/6-22

### NOUVELLE ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

La nouvelle estimation des travaux au stade Avant Projet Sommaire est réévalué à 5 726 263 euros HT (6 212 995 euros TTC), soit une majoration de 163 492 euros HT rapportée à la précédente estimation (+2,9%).

La répartition s'établit comme suit :

MAÎTRE D'OUVRAGE	BUDGET	ESTIMATION HT
CINOR	Budget principal	1 382 475 €
	Budget annexe Assainissement	296 777 €
VILLE DE SAINT-DENIS	Budget principal	3 889 828 €
	Budget annexe de l'Eau	157 184 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>5 726 263 €</b>

*NB. La précédente répartition avait imputé un poste de dépense « eaux pluviales » en budget annexe Assainissement pour la CINOR qui a été replacé en budget principal (montant de travaux de 406 445 €).*

### ORGANISATION DU GROUPEMENT DE COMMANDE

Conformément aux dispositions du II et du VII de l'article 8 du Code des Marchés Publics, les parties s'accordent pour désigner la VILLE de SAINT-DENIS comme coordonnateur du Groupement, chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du mandataire en maîtrise d'ouvrage avec lequel il signera le(s) marché(s) et à s'assurer de leur bonne exécution.

Le représentant légal du coordonnateur sera le Député-Maire ou son représentant.

Les éléments d'organisation des opérations du chantier MONDON sont présentés dans le projet de convention joint.

Conformément à l'article 8 VII du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Ville de Saint-Denis).

La convention de groupement de commande entrera en vigueur à la date de sa notification.

Le dispositif cessera à l'expiration des délais de parfait achèvement des marchés de travaux.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir :

- approuver le nouveau programme des travaux et le plan de financement réajusté ;

## RAPPORT N° 06/6-22

- approuver la convention constitutive du groupement de commande rectifiée conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE DEPUTE-MAIRE**



*Victoria*  
**René-Paul VICTORIA**

*[Faint, illegible text, possibly a list of names or a table of contents]*

**DELIBERATION N° 06/6-22  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 4 décembre 2006**

**OBJET**

**OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU BOULEVARD MONDON & ABORDS**

**MISE EN ŒUVRE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT  
DE COMMANDE COMMUNE DE SAINT-DENIS / CINOR**

**MODIFICATION DU BILAN FINANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Lois n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la précédente Délibération n° 06/5-24 du Conseil Municipal en séance du 6 septembre 2006 ;

Sur le RAPPORT N° 06/6-22 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuver le nouveau programme de travaux et le plan de financement réajusté du chantier «Aménagement des voiries et réseaux divers du boulevard MONDON et abords».

**ARTICLE 2**

Approuver la Convention constitutive du groupement de commande rectifiée établie conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 11 DEC. 2006

**LE DEPUTE-MAIRE**



*René-Paul Victoria*  
**René-Paul VICTORIA**



# **CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE**

Selon l'Article 8 du Code des Marchés Publics  
*(Coordination des commandes entre personnes publiques)*

**CINOR / VILLE DE SAINT-DENIS**

---

**AMENAGEMENT DES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS  
DU BOULEVARD MONDON ET ABORDS**

---

## ENTRE :

### **La Communauté Intercommunale du NORD de la Réunion (C.I.N.O.R.)**

Représentée par son Président ou son représentant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n° ..... en date du .....

d'une part

## ET :

### **La VILLE DE SAINT-DENIS**

Représentée par Monsieur le Député-Maire, René-Paul VICTORIA, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n° ..... en date du .....

Coordonnateur du groupement de commandes

d'autre part,

## EXPOSE

### **IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du boulevard MONDON, de la rue Alphonse DAUDET et des venelles MONDON (Allée de la Maternelle, Allée des Cotonniers, Allée des Girofliers, Allée des Margosiers et l'Allée des Sapents-ouest), ainsi que la requalification des espaces publics (Grand Escalier, mail et jardin de la Poste, jardin des Camélias), la répartition de la Maîtrise d'Ouvrage entre la CINOR et la VILLE DE SAINT-DENIS est la suivante :

- La CINOR assure la maîtrise d'ouvrage des travaux décrits ci-après :
  - 1- sur le Boulevard Monseigneur Mondon (en cours de classement V.I.C.), la rénovation de la chaussée et des trottoirs, l'assainissement des eaux pluviales, les raccordements au réseau des eaux usées, la rénovation de l'éclairage public, l'aménagement et le verdissement des espaces publics le long de l'axe et ce, dans le cadre de sa compétence pour l'aménagement de la Voirie d'Intérêt Communautaire.
  - 2- sur les autres voies et espaces publics : la rénovation et/ou le renforcement et le raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées et ce, dans le cadre de sa compétence en matière d'assainissement des eaux usées.
- La VILLE DE SAINT-DENIS assure la maîtrise d'ouvrage des travaux décrits ci-après :
  - 1- sur l'emprise du Boulevard Monseigneur de Mondon, le renforcement du réseau d'eau potable, le remplacement du réseau et du matériel de signalisation par feu tricolore, le renforcement du réseau d'électricité basse tension et Télécom et ce, dans le cadre de sa compétence en matière d'eau potable et d'électricité.
  - 2- Sur les emprises des autres voies et espaces publics, la rénovation de la chaussée et des trottoirs des voiries primaires et secondaires (classées et en cours de classement dans le domaine communal), l'assainissement des eaux pluviales, la rénovation de l'éclairage public, le remplacement du réseau et du matériel de signalisation par feux tricolore ainsi que l'aménagement et le verdissement des espaces publics et ce, dans le cadre de sa compétence en matière de voiries communales, d'eau potable et d'électricité.

- 3- la reprise des clôtures privées après une mise à l'alignement du parcellaire correspondant suite au requalibrage des voies communales internes aux îlots MONDON

Afin de réaliser cette opération dans un cadre unique, et aboutir ainsi à de réelles économies d'échelles, la CINOR et la VILLE DE SAINT-DENIS ont souhaité convenir d'une organisation commune pour les procédures d'achat relatives aux études de maîtrise d'œuvre et de travaux. Le déroulement opérationnel du projet comprendra :

- 1- La mise en place d'une **convention de mandat de maîtrise d'ouvrage**, qui sera attribué dans le cadre d'un appel d'offre ouvert, sur des missions de type Loi MOP (cf. article 3 et 5).
- 2- Le lancement simultané d'un **marché de maîtrise d'œuvre « études et travaux »**, intervenant dans le cadre d'un marché d'offre ouvert de type Loi MOP.

Les parties à la présente convention ont entendu ainsi constituer un groupement de commandes, tel que défini à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Chacune des parties s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement des procédures et à mettre en place les moyens humains et matériels pour le strict respect des échéances, de la qualité et du coût du chantier.

Elles ont adopté une Délibération en ce sens, présentant sa teneur et son ambition.

#### **CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

La présente convention détermine les modalités de fonctionnement du groupement ainsi constitué, son objet et les engagements respectifs des parties.

#### **ARTICLE 1 – OBJET ET FINANCEMENT DE L'OPERATION**

L'opération se déroule sur le périmètre de la Zone Urbaine Sensible à l'intérieur du secteur des CAMELIAS sur le site opérationnel de MONDON (cf. carte jointe) et comprend les ménagements principaux routiers et urbains suivants :

↳ Sur le boulevard Monseigneur MONDON :

- les travaux préparatoires,
- les terrassements généraux,
- la mise en place de réseaux d'eau potable, d'assainissement pluvial, d'assainissement des eaux usées, d'éclairage public,
- la mise en place des infrastructures (génie civil) du réseau de télécommunication,
- la réalisation des chaussées, terre-plein central, trottoirs et pistes cyclables,

Le financement des travaux sera assuré :

- par la CINOR pour les prestations relatives :
  - aux travaux préparatoires,
  - aux terrassements généraux,
  - à la voirie,
  - au mobilier urbain,
  - au revêtement bitumeux,
  - aux plantations,



- à l'assainissement eaux pluviales,
  - à l'assainissement eaux usées,
  - à la réalisation des chaussées, du terre-plein central, des trottoirs et des postes cyclables,
  - à l'éclairage public.
- par la Commune de Saint-Denis pour les prestations relatives :
    - à la distribution en eau potable,
    - à la signalisation par feux tricolores,
    - à l'enfouissement (renforcement) du réseau d'électricité basse tension,
    - au génie civil du réseau de télécommunication.

↳ Sur les autres voies du périmètre :

- les travaux préparatoires,
- les terrassements généraux,
- la mise en place de réseaux d'eau potable, d'assainissement pluvial, d'assainissement des eaux usées, d'éclairage public,
- la mise en place des infrastructures (génie civil) du réseau de télécommunication,
- la réalisation des chaussées, trottoirs et pistes cyclables,

Le financement des travaux sera assuré :

- par la CINOR pour les prestations relatives :
  - à l'assainissement des eaux usées,
- par la Commune de Saint-Denis pour les prestations relatives :
  - aux travaux préparatoires,
  - aux terrassements généraux,
  - à la voirie,
  - au mobilier urbain,
  - au revêtement bitumeux,
  - aux plantations,
  - à l'assainissement eaux pluviales,
  - à la distribution en eau potable,
  - à la signalisation par feux tricolores,
  - à l'enfouissement (renforcement) du réseau d'électricité basse tension
  - au génie civil du réseau de télécommunication
  - à la réalisation des chaussées, du terre-plein central, des trottoirs et des postes cyclables,
  - à l'éclairage public.

Le coût global estimé des travaux au stade Avant Projet Sommaire est de l'ordre de 5 726 263 euros HT (soit 6 212 995 euros TTC), réparti selon les montants suivants :

MAÎTRE D'OUVRAGE	BUDGET	ESTIMATION HT
CINOR	Budget principal	1 382 474 €
	Budget annexe Assainissement	296 777 €
VILLE DE SAINT-DENIS	Budget principal	3 889 828 €
	Budget annexe de l'Eau	157 184 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>5 726 263 €</b>

Toute ré-estimation du montant prévisionnel de l'opération au-delà de ces montants devra faire l'objet d'un accord de la Commune de Saint-Denis et de la CINOR.

- les avis d'attribution ;
- collationne les documents techniques qui composeront le Dossier de Consultation ;
- intègre éventuellement dans les Dossiers de Consultation, puis dans les marchés, les stipulations relatives aux couvertures d'assurances, matière de dommage causés à l'ouvrage et de dommages résultant de l'ouvrage.

#### **4.3 Transmission des Dossiers de Consultation**

Le Coordonnateur s'assure de la mise à disposition des Dossiers de Consultation complets aux candidats qui souhaitent soumissionner suivants les modalités fixées à l'AAPC.

Le Coordonnateur prend à sa charge les frais de tirage des Dossiers.

#### **4.4 Passation des marchés de services et de travaux**

Le Coordonnateur :

- Prépare les conventions et les réunions de la Commission d'Appel d'Offres ;
- Préside ladite Commission, rédige le compte rendu et le procès-verbal de chacune de ses séances ;
- Assure la mise au point du marché sur les directives des décisions de la Commission d'Appel d'Offres et la rédaction du rapport de présentation ;
- Fournit, le cas échéant, les éléments de réponse aux questions des candidats évincés ;
- Prépare, dans les délais réglementaires, la publication de l'avis d'attribution ;
- Prépare la réponse à faire à un candidat non retenu qui demanderait par écrit la raison du refus ;
- Etablit les argumentaires, en cas de recours d'un candidat.

#### **4.5 Exécution des marchés de travaux**

Afin de suivre l'exécution des travaux, une cellule de maîtrise d'œuvre sera constituée par le titulaire du mandat de maîtrise d'ouvrage à laquelle seront associée des représentants des deux collectivités.

L'entrepreneur établit son projet de décompte mensuel en faisant apparaître les différents postes et numéros de prix correspondant du DQE avec les pourcentages d'exécution pour le compte de chacun des maîtres d'ouvrages et, ce, pour chaque lot.

#### **A- Boulevard Monseigneur MONDON**

Pour le compte de la CINOR :

- Lot 1 :
  - Poste 000 : travaux préparatoires
  - Poste 100 : terrassements généraux
  - Poste 200 : voirie
  - Poste 300 : mobilier urbain
  - Poste 400 : revêtement bitumeux

- Poste 500 : plantations
- Poste 600 : assainissement eaux pluviales
- Poste 700 : assainissement eaux usées
- Lot 2 :
  - Poste 1200 : éclairage public

Pour le compte de la VILLE DE SAINT-DENIS :

- Lot 1 :
  - Poste 800 : distribution d'eau potable
  - Poste 900 : réseau téléphone
- Lot 2 :
  - Poste 1000 : réseaux divers
  - Poste 1100 : fouilles pour réseaux EDF (renforcement HTA)
  - Poste 1300 : feux de signalisation
  - Poste 1400 : enfouissement des réseaux Basse Tension

#### **B- Autres voiries et espaces publics**

Pour le compte de la CINOR :

- Lot 3 :
  - Poste 700 : assainissement eaux usées

Pour le compte de la VILLE DE SAINT-DENIS :

- Lot 3 :
  - Poste 000 : travaux préparatoires
  - Poste 100 : terrassements généraux
  - Poste 200 : voirie
  - Poste 300 : mobilier urbain
  - Poste 400 : revêtement bitumeux
  - Poste 500 : plantations
  - Poste 600 : assainissement eaux pluviales
  - Poste 800 : distribution d'eau potable
  - Poste 900 : réseau téléphone
- Lot 4 :
  - Poste 1000 : réseaux divers
  - Poste 1100 : fouilles pour réseaux EDF (renforcement HTA)
  - Poste 1200 : éclairage public
  - Poste 1300 : feux de signalisation
  - Poste 1400 : enfouissement des réseaux Basse Tension

Le maître d'œuvre du chantier reçoit le projet de décompte mensuel établi pas l'(les) entrepreneur(s) et vérifie les prestations réalisées pour le compte de chacun des maîtres d'ouvrage.

Le groupement de maîtrise d'œuvre transmet au mandataire de maîtrise d'ouvrage en huit exemplaires, le décompte mensuel et le certificat de paiement correspondant, par lot, faisant apparaître :

- le cumul général des acomptes pour l'opération,
- la décomposition du cumul des acomptes par maître d'ouvrage tel que décrit ci-dessous,

Le mandataire transmet ces documents au coordonnateur du groupement de commande.

#### **A- Boulevard Monseigneur MONDON**

Pour le compte de la CINOR :

- Lot 1 :
  - Poste 000 : travaux préparatoires
  - Poste 100 : terrassements généraux
  - Poste 200 : voirie
  - Poste 300 : mobilier urbain

- Poste 400 : revêtement bitumeux
- Poste 500 : plantations
- Poste 600 : assainissement eaux pluviales
- Poste 700 : assainissement eaux usées
- Lot 2 :
  - Poste 1200 : éclairage public

Pour le compte de la VILLE DE SAINT-DENIS :

- Lot 1 :
  - Poste 800 : distribution d'eau potable
  - Poste 900 : feux de signalisation
- Lot 2 :
  - Poste 1000 : réseaux divers (réseaux pour le lot 2)
  - Poste 1100 : fouilles pour réseaux EDF (renforcement HTA)
  - Poste 1300 : feux de signalisation
  - Poste 1400 : enfouissement des réseaux Basse Tension

## **B- Autres voiries et espaces publics**

Pour le compte de la CINOR :

- Lot 3 :
  - Poste 700 : assainissement eaux usées

Pour le compte de la VILLE DE SAINT-DENIS :

- Lot 3 :
  - Poste 000 : travaux préparatoires
  - Poste 100 : terrassements généraux
  - Poste 200 : voirie
  - Poste 300 : mobilier urbain
  - Poste 400 : revêtement bitumeux
  - Poste 500 : plantations
  - Poste 600 : assainissement eaux pluviales
  - Poste 800 : distribution d'eau potable
  - Poste 900 : feux de signalisation
- Lot 4 :
  - Poste 1000 : réseaux divers (réseaux pour le lot 2)
  - Poste 1100 : fouilles pour réseaux EDF (renforcement HTA)
  - Poste 1200 : éclairage public
  - Poste 1300 : feux de signalisation
  - Poste 1400 : enfouissement des réseaux Basse Tension

Le coordonnateur transmet à la CINOR :

- Une copie du (es) marché(s) de travaux, des Ordres de Services établis par le maître d'œuvre et de ses décisions ;
- Les dates de visite de chantier (les observations et sollicitations éventuelles des représentants de la CINOR sont adressées aux représentants du coordonnateur) ;
- Cinq exemplaires du décompte mensuel et du certificat de paiement mensuel correspondant, par lot et ce dans un délai permettant à la CINOR de procéder au mandatement dans le respect du délai de quarante-cinq jours ;
- La décomposition du cumul des acomptes par maître d'ouvrage et la(es) décision(s) de son représentant légal relative(s) à la réception des ouvrages ;
- Les DOE et notices d'exploitation vérifiées par le maître d'œuvre ;
- Le DIUO et le PGC établis par le titulaire de la mission CSPS.

## ARTICLE 5 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

### 5.1 Composition :

En vertu de la présente convention et en conformité avec l'article 8.VI du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonateur composée comme suit :

- **Membres à voix délibératives** : les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de SAINT-DENIS
- **Membres à voix consultative** :
  - le DDCCRF ;
  - les comptables assignataires des paiements en l'occurrence le Receveur Municipal de Saint-Denis

### 5.2 Fonctionnement

Les règles de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres en vertu de la présente convention sont celles énoncées dans le Code des Marchés Publics.

## ARTICLE 6 – ENGAGEMENT DES PARTIES

Les parties ne peuvent modifier l'objet du marché, ni remettre en cause le choix du titulaire en attribuant le marché à une autre entreprise.

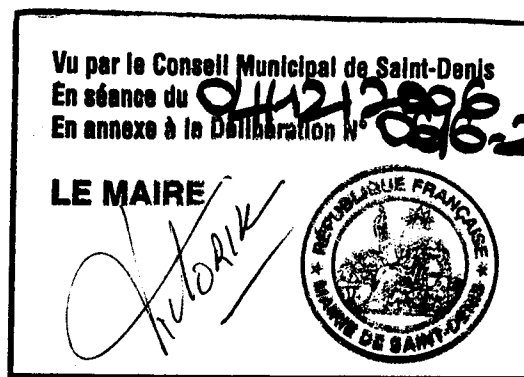
Chacune des parties est soumise au contrôle de légalité pour les actes à transmettre en raison de sa situation propre. A ce titre, le coordonnateur transmet le(s) marché(s) au représentant de l'Etat dans le Département.

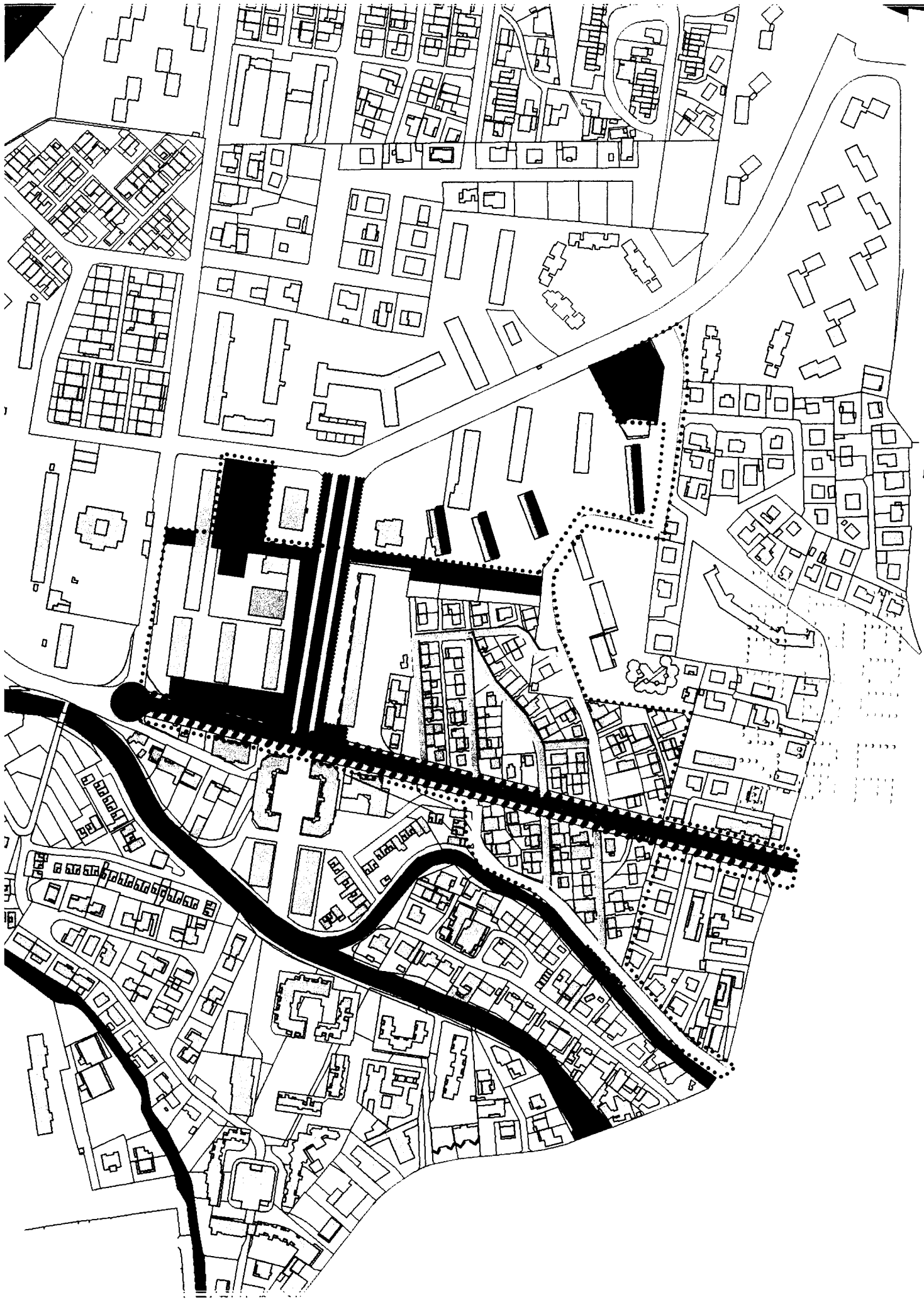
Le coordonnateur se charge de la bonne exécution des marchés.

Fait à Saint-Denis de la REUNION, le

Pour le coordonnateur (Ville)  
Le Maire ou son représentant,

Pour la CINOR  
Le Président ou son représentant,





PLAN DE SITUATION DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU BD MONDON & ABORDS

# AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS MONDON

Actualisation des chiffrages estimatifs au 07 septembre 2006

Valorisation HT Valorisation TTC

AM_004-1	Aménagement du boulevard MONDON	1 744 975	1 893 298
AM_041	Aménagement des venelles et Grand Escalier	3 271 288	3 549 347
AM_045-9	Aménagement Allée des Sapents - Ouest	390 000	423 150
AM_049	Aménagement jardins publics Poste & Camélias	320 000	347 200

5 726 263 6 212 995

Répartition par maîtrise d'ouvrage et budgets

(valeur HT)

linéaire	garant	emprise
----------	--------	---------

CINOR		VILLE	
B. principal	Annexe Ass.	B. principal	Annexe AEP

ENSEMBLE

Ancien chiffrage

	linéaire	garant	emprise		1 382 474	296 777	3 653 356	157 184	5 726 263	5 562 771	163 493
<b>TOTAL</b>					1 382 474	296 777	3 653 356	157 184	5 726 263	5 562 771	163 493
<u>Bld MONDON</u>	755	19	14345	Travaux préparatoires + voirie	901 723						
				EP	406 445						
				EU		76 969					
				AEP				49 060			
				enfouissement FT/BT			236 472				
				espaces verts	65 649						
				mobilier urbain + éclairage	8 658						
					1 382 474	76 969	236 472	49 060	1 744 975	1 919 673	-174 697
<u>Rue A. DAUDET</u>	220	11	2420	Travaux préparatoires + voirie			294 874				
				EP			37 203				
				EU		30 812					
				AEP				1 799			
				enfouissement FT/BT			55 736				
				espaces verts			5 445				
				mobilier urbain			1 199				
					0	30 812	394 457	1 799	437 066	455 710	-28 642
<u>Venelles MONDON</u>	0	0	0	Travaux préparatoires + voirie			1 199 264				
				EP			116 941				
				EU		173 996					
				AEP				75 325			
				enfouissement FT/BT			429 803				
				espaces verts			33 287				
				mobilier urbain + éclairage			3 604				
					0	173 996	1 782 899	75 325	2 030 220	1 779 227	272 993
<u>Liaison Allée de la MATERNELLE vers la rue des Camélias</u>	0	0	0	Travaux préparatoires + voirie			195 000				
				EP			65 000				
				EU		15 000					
				AEP				20 000			
				enfouissement FT/BT			50 000				
				espaces verts			18 000				
				mobilier urbain + éclairage			27 000				
					0	15 000	355 000	20 000	390 000	728 161	-338 161
<u>Grand Escalier, mail piéton et espaces publics</u>	0	0	0	Travaux préparatoires + voirie			534 500				
				EP			10 000				
				EU		0					
				AEP				0			
				enfouissement FT/BT			0				
				espaces verts			103 000				
				mobilier urbain + éclairage			164 500				
					0	0	812 000	0	812 000	0	812 000
<u>Jardins Poste &amp; Camélias</u>				Travaux préparatoires + voirie			175 000				
				EP			18 000				
				EU							
				AEP				11 000			
				enfouissement FT/BT							
				espaces verts			57 000				
				mobilier urbain + éclairage			59 000				
					0	0	308 000	11 000	328 000	700 000	-380 000

MAITRISE D'OUVRAGE	BUDGET	ESTIMATIONS HT	ESTIMATIONS TTC
CINOR	Budget principal	1 382 474	1 499 985
	Budget Annexe Assinissement	296 777	322 003
VILLE	Budget principal	3 653 356	3 963 891
	Budget Annexe de l'Eau	157 184	170 544
	EDF	236 472	256 572
	TOTAL HT	5 726 263	6 212 995

**PROJET DE BILAN FINANCIER GLOBAL**

**ENSEMBLE DES OPERATIONS (ANRU + LBU) engagées et non engagées**

en euros

en euros

en euros

Nature de l'opération	Montant	%
Démolition	1 4 096 679	1,9%
Création de logements sociaux	2 74 011 992	34,7%
Réhabilitations	4 67 778 776	31,8%
Résidentialisation	5 7 870 425	3,7%
Aménagement et espaces publics	6 39 529 303	18,6%
Equipements et locaux associatifs	7 18 491 074	8,7%
Conduite du projet d'ensemble	8 1 290 000	0,6%
<b>TOTAL</b>	<b>213 068 250</b>	<b>100%</b>

A/ Collectivités	Montant	%
Collectivités locales	19 871 465	9%
Ville de St Denis de la Réunion		
CINOR	2 832 095	1%
Conseil Général	4 740 670	2%
Conseil Régional	862 640	0%
<b>B/ Bailleurs</b>		
SIDR	76 220 913	36%
SHLMR	9 533 033	4%
SEDRÉ	2 832 171	1%
SODIAC	9 665 770	5%
Prêts PRU	32 108 283	15%
Prêts CIL	318 297	
<b>C/ Autres</b>		
CDC (ingénierie)	368 000	0%
Europe	11 129 293	5%
Etat LBU/ PRAFU	26 210 789	12%
Autres	27 815 355	13%
dont AFL		
<b>D/ ANRU</b>	20 986 056	10%
<b>TOTAL</b>	<b>213 068 250</b>	<b>100%</b>

Financement "AUTRE"	Montant	%
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX HARBOUR - LLS VAUBAN (CS_00)	2 004 000	40 142
CONSTRUCTION LOGEMENTS SOCIAUX BUTOR (ILOT 3 ET 4) - LLTSBUTOR (	1 556 302	60 980
CONSTRUCTION LOGEMENTS LIBRE PLS BUTOR (ILOT 3 ET 4) BUTOR (CS_01	10 792 300	10 792 000
OPERATION FONCIERE LOGEMENT - SPAG DEVELOPEMENT - PLSBUTOR (CS	10 286 250	10 246 250
AMENAGEMENT ILOT 1BUTOR (AM_062)	1 043 770	1 043 770
CREATION D'UNE DESSERTE SUR L'ILOT 1BUTOR (AM_063)	459 362	459 362
AMENAGEMENT DES ILOTS 3 ET 4BUTOR (AM_065)	1 221 302	1 221 905
CCASVAUBAN (EQ_073)	2 080 000	2 379 330
CRECHE (60 places)VAUBAN (EQ_074)	2 582 300	1 785 000
SECHOIR A TABACBUTOR (EQ_075)	3 561 000	755 606
<b>TOTAL</b>	<b>35 617 669</b>	<b>27 815 355</b>

Collectivités locales	Montant	%
Ville de St Denis de la Réunion	19 871 465	9%
CINOR	2 832 095	1%
Conseil Général	4 740 670	2%
Conseil Régional	862 640	0%
<b>B/ Bailleurs</b>		
SIDR	76 220 913	36%
SHLMR	9 533 033	4%
SEDRÉ	2 832 171	1%
SODIAC	9 665 770	5%
Prêts PRU	32 108 283	15%
Prêts CIL	318 297	
<b>C/ Autres</b>		
CDC (ingénierie)	368 000	0%
Europe	11 129 293	5%
Etat LBU/ PRAFU	26 210 789	12%
Autres	27 815 355	13%
dont AFL		
<b>D/ ANRU</b>	20 986 056	10%
<b>TOTAL</b>	<b>213 068 250</b>	<b>100%</b>

- subvention ANRU  
 - subvention LBU  
 Volume MAX prêt PRU

CAT  
 Programme construction libre  
 AFL ?  
 valorisation foncière  
 valorisation foncière  
 valorisation foncière  
 CAF  
 5/6 kt. trvier ; 193kc + 180kc GPV